

ADMINISTRATION

48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
ANNONCES
LYON : AGENCE FOURNIER
PARIS : AGENCE HAVAS

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS

AUJOURD'HUI :
LA CATASTROPHE DE SAINT-MANÉ
AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL.
LES DÉVALISEURS DE VILLAS A LYON.
Six arrestations.

LA LOI BÉRENGER

Tout le monde connaît la loi Bérenger, qui a pour but d'établir une différence de traitement entre l'individu qui est l'objet d'une première condamnation et le récidiviste qui une nouvelle faute amène devant le tribunal correctionnel.

bien le croire, mais nous estimons qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher qu'ils ne se produisent.

En ce qui se rapporte à la loi Bérenger, il nous semble que l'on ferait sagement d'en modifier le texte, de telle sorte que le juge ne puisse se livrer à une interprétation qui souvent en détruit ou en fausse le caractère.

Or, d'après le texte actuel, latitude est laissée au magistrat de faire bénéficier le délinquant des avantages de la loi ou de les lui refuser, si tel est son bon plaisir. On peut donc dire que l'on se trouve en plein arbitraire.

En matière de justice, l'arbitraire est bien ce qu'il y a de plus dangereux, car il a fatalement pour conséquence de porter atteinte à l'idée de justice et à la considération de la magistrature dont les jugements sont nécessairement incriminés par ceux à qui on refuse d'accorder les bénéfices de la loi auxquels ils ont un droit incontestable.

Cela s'est déjà vu maintes fois en ce qui concerne l'application de la loi Bérenger. C'est pourquoi nous estimons et beaucoup de personnes estiment avec nous qu'il y a urgence d'en modifier le texte, afin d'empêcher les interprétations plus ou moins arbitraires ou fantaisistes auxquelles il plairait à certains juges de se livrer.

Ce n'est pas seulement l'intérêt de la magistrature qui est ici en cause ; la moralité publique ne peut que gagner à l'application de la réforme dont nous parlons, aussi nous espérons que le Parlement s'empressera de la réaliser, dès les premiers jours de la rentrée prochaine.

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 23 septembre.

ANNIVERSAIRE DE LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE
Hier soir, un banquet de cent-vingt convives a eu lieu à l'hôtel de France, à Nevers, en l'honneur du 21 septembre 1792, sous la présidence de M. Massé, ancien sénateur.

Les chefs du parti républicain de la Nièvre, appartenant à toutes les nuances, assistaient au banquet. Tous les orateurs ont parlé en faveur de l'union des républicains contre la réaction et le cléricalisme.

MANIFESTATION FRANCO-RUSSE
Pendant un punch offert au cercle militaire de Perpignan, par les officiers de la garnison de Perpignan aux officiers de deux bataillons du 100^e et du 43^e d'infanterie, de passage ici, le colonel du 42^e de ligne a fait jouer l'hymne russe et la Marseillaise par la musique militaire.

LA LOTERIE DE BÉSSÈGES
M. Nicolas, le deuxième adjoint au maire de Bessèges, qui vient d'être arrêté, est accusé de malversations dans la loterie de Bessèges. On dit qu'il aurait délivré et signé plusieurs mandats fictifs.

Cette nouvelle arrestation cause une grande émotion dans le public ; il paraît qu'il y aurait eu également des malversations dans les distributions de secours aux inondés de Bessèges.

NOTRE AMBASSADEUR EN ALLEMAGNE
M. Herbet, ambassadeur de France à Berlin, est arrivé ce matin à Paris, en vertu d'un congé régulier.

UN ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL
L'évêque de Bayeux vient de publier une lettre au clergé sur son attitude dans les circonstances présentes. Il dit que le clergé ne doit pas avoir la prétention de déterminer la forme du gouvernement et des institutions politiques ; il doit tenir compte du sentiment public qui montre son horreur pour la domination du prêtre.

MORT DE M. TROUARD-RIOLLE
M. Trouard-Riolle, ancien député de Dieppe, vient de mourir, à Nice, des suites d'une longue maladie. Il était âgé de soixante-sept ans.

GUERRE ET MARINE
Paris, 23 septembre.
L'artillerie. — Les manœuvres d'artillerie du camp de Châlons, dirigées par le général de division Ducos de la Hitte, membre du conseil supérieur de la guerre, ont été le prélude de celles qui viennent de prendre fin à Vitry-le-François.

Le président du comité d'artillerie avait préparé les quatre régiments réunis sous ses ordres aux grands mouvements de masses de batteries qui ont concouru au succès d'une des opérations si brillamment conduites dans les armées de l'Est et de l'Ouest.

Le général Ducos de la Hitte a beaucoup insisté auprès des généraux Barbe, d'Illoy, Thion, Bonfond et Gras, et des officiers qui le secondaient au camp de Châlons sur la nécessité de perfectionner le tir et les aptitudes manœuvrières des batteries, en habituant les officiers à soustraire le plus possible aux coups de l'adversaire les éléments qui ne concourent pas directement à l'exécution du feu.

En ce qui concerne l'instruction de la troupe, le général Ducos de la Hitte a fait prévaloir des simplifications dans les règlements d'exercices. Le service de trois ans réclame l'abandon de tout ce qui ne concourt pas à la préparation directe au service de l'artillerie.

Le président du comité espère obtenir du ministre de la guerre un plus grand nombre de chevaux par régiment, de façon à permettre à chaque batterie d'assurer l'instruction de ses cadres et de ses hommes, en attendant toujours six pièces et six caissons.

C'est ce qu'on a fait exceptionnellement au camp de Châlons, alors que, pour les manœuvres d'armée, le jugement des officiers a pu se former moins sûrement, le nombre des groupes ayant déterminé l'emploi de batteries de quatre pièces.

Le Parlement ne refusera certainement pas les crédits que nécessitent une mesure que tous les officiers d'artillerie regardent comme nécessaire à la bonne instruction de nos batteries de campagne.

Les réservistes et les territoriaux du 55^e. — En raison du changement de garnison du 55^e d'infanterie, à Nîmes, qui est fixé au 15 octobre, le ministre de la guerre vient de reporter à l'année prochaine l'appel des réservistes et des territoriaux affectés à ce régiment, qui étaient convoqués pour le 1^{er} et le 15 octobre prochain.

L'escadre de la Méditerranée. — L'escadre d'évolutions de la Méditerranée, venant de terminer sa campagne d'été, rentrera sur notre rade mercredi à cinq heures du soir. Le vice-amiral Charles Duperré en quittant le commandement en chef le 5 octobre pour le transmettre au vice-amiral Kleuquier, préfet maritime. Ce jour-là également, prendront possession de leurs nouvelles fonctions le vice-amiral de Boissoudy, nommé chef d'état-major de l'escadre en remplacement de M. Sallandrouze de Lamornay. Le vice-amiral de Boissoudy a choisi

comme chef d'état-major le capitaine de vaisseau Bayle et comme chef du secrétariat le sous-commissaire Burle.

Autour du Parlement

Paris, 22 septembre.

Les membres du cabinet seront rentrés presque tous vers le milieu de la semaine prochaine, à l'exception d'un ou deux, le conseil des ministres se réunira donc vers la fin de l'autre semaine, pour arrêter définitivement la date de convocation des Chambres, qui paraît toujours devoir être fixée, au 13 ou au 15 octobre.

Il y aura lieu également de s'occuper des différents projets, dont on devra opérer le dépôt au cours de la session ; au nombre de ces projets doivent figurer le crédit agricole et celui concernant les assurances sur la vie. Il s'agit des modifications à apporter à la législation régissant les compagnies d'assurances sur la vie, dont le siège social est à l'étranger.

On parle d'une interpellation sur la politique générale du cabinet, qui serait déposée dès les premiers jours de la rentrée sur le bureau de la Chambre, celle-ci fournirait au gouvernement l'occasion de s'expliquer tant sur les faits intérieurs qu'extérieurs.

Le Travail des Femmes

Notre législation ouvrière va s'accroître, d'ici à quelques semaines, à ce qu'on nous assure, d'une loi très importante qui est en suspens depuis plusieurs années et qui va, enfin, aboutir ; il s'agit de la loi sur le travail des femmes, des filles mineures et des enfants.

Il existe déjà une loi de 1874 sur la protection des enfants employés dans les manufactures. On a jugé utile d'étendre cette loi et d'y comprendre les femmes et les filles mineures. Déjà la Chambre avait voté la loi nouvelle dans la précédente législature ; mais le Sénat y avait apporté une modification qui en altérait sensiblement le caractère, il avait repoussé la disposition par laquelle la Chambre précédente avait interdit le travail de nuit aux femmes.

La question est donc revenue devant la Chambre actuelle, et celle-ci a maintenu l'interdiction du travail de nuit. Le Sénat n'a pas persisté dans son opposition, son personnel d'ailleurs s'était modifié dans l'intervalle par un renouvellement partiel. Finalement, il a accepté la loi sortie des délibérations de la Chambre en n'y introduisant que des modifications très légères. Dans ces conditions, la Chambre est disposée à ratifier purement et simplement le texte du Sénat, puisqu'il consacre toutes les mesures et réformes qu'elle a voulu réaliser.

La délibération de la Chambre ne sera qu'une simple formalité, un enregistrement constatant l'accord des deux Assemblées. Aussi, est-il question de demander à la Chambre de statuer sur cette loi à l'ouverture même de la session, avant qu'on entame la longue discussion du budget de 1892. De la sorte, le projet pourrait devenir immédiatement loi de l'Etat et entrer en vigueur sans retard.

LA SUPPRESSION DES PASSEPORTS

Metz, 23 septembre.

La nouvelle concernant l'abrogation du régime des passeports est accueillie avec une vive satisfaction dans le public lorrain, qui considère la mesure comme une concession faite au pays et comme un gage de paix.

Berlin, 22 septembre.

L'abrogation officielle des passeports a été comme trop tard cette nuit pour que la plupart des journaux puissent y consacrer des

articles de fond. Ils se bornent à approuver sans restriction cet abandon des errements politiques de M. de Bismarck et escomptent l'excellente impression que cette mesure produira en Europe en faveur de l'Allemagne.

Le Berliner Tagblatt félicite le chancelier de ne pas défendre obstinément les mesures de son prédécesseur dont les inconvénients sont universellement reconnus, comme l'interdiction de l'importation des porcs américains. C'est maintenant les passeports qu'il jette bravement par dessus bord ; puis-til dire bientôt le même chemin. La France, dit le même journal, trouvera dans l'abrogation des passeports la preuve que l'Allemagne, de son côté, ne fait rien qui pourrait aggraver les relations entre les pays. Au contraire, elle s'efforce, autant que le permettent ses intérêts, de ne laisser aucun doute sur ses dispositions pacifiques.

L'ACCORD CONTRE LA CHINE

Washington, 22 septembre.

On assure que le gouvernement des Etats-Unis est arrivé à une entente avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie et de l'Allemagne, en vertu de laquelle, si la Chine n'offre pas de garanties suffisantes pour la protection efficace de leurs nationaux, les quatre puissances prendront sur elles-mêmes de s'acquiescer de cette mission.

En cas de désobéissance, les navires de l'une quelconque des nations susdites, offriront un refuge aux sujets des autres parties contractantes et généralement à tous les Européens menacés dans leur rayon d'action. Il se pourrait que les escadres combinées limitassent leurs opérations à des croisières et à des manœuvres de surveillance et d'observation.

Cette tactique rendrait nécessaire la présence en permanence d'un ou plusieurs navires de guerre sur les points où des émeutes seraient à craindre. Dans ce cas, la flotte des Etats-Unis serait considérablement augmentée. Si la corvette Zeugler, actuellement en réparation, pouvait être remise à temps en bon état, elle partirait de San-Francisco avec d'autres navires de l'escadre américaine.

Les vaisseaux de cette dernière escadre, bien que déjà anciens, devront servir efficacement à réprimer les émeutes, et leur peu de tirant d'eau doit leur permettre de remonter les rivières jusqu'à une distance suffisante de la mer.

UN DISCOURS MENAÇANT

Mulhouse, 22 septembre.

On a signalé, il y a quelques jours, le discours menaçant que le grand-duc de Bade, généralissime des armées du Sud-Ouest, avait prononcé à l'issue des grandes manœuvres du 14^e corps, à Altkirch. L'information était exacte. Le grand-duc avait réuni les officiers et tenu à peu près ce langage :

« Depuis nos dernières manœuvres, la situation de l'Europe a été modifiée. Les sacrifices considérables que l'Allemagne s'est imposés pour garantir le maintien de la paix n'ont pu empêcher le triomphe de coupables agissements de voisins qui n'attendent qu'une occasion propice pour rouvrir l'ère des sanglantes hostilités. « Ce n'est plus avec calme que nous devons envisager l'avenir, mais avec énergie et résolution. « Le temps est proche où l'Allemagne devra tirer de nouveau l'épée pour défendre son indépendance et maintenir un ennemi que de sanglantes défaites n'ont pu mettre à la raison. « Il appartiendra au vaillant corps badois de supporter le premier choc de Pennemi et de remporter les premières victoires : l'armée badoise a fait ses preuves et j'ai entière confiance dans sa bravoure et dans son invincible solidité. »

Ce langage a produit dans tout le Sundgau une émotion profonde, et depuis lors, dans toute la région de l'Alsace, on ne parle plus que de la guerre prochaine, et les affaires se ressentent vivement de cette éventualité.

Il est à noter que ni l'Express ni le Mulhaiser Tagblatt n'ont rapporté le discours du grand-duc de Bade, mais aucun, soyez-en sûr, ne démentira le fait.

La Traite des Blancs

Conversation avec le docteur Balard d'Harlinville. — Les émigrants à bord des transports. — Le couchage, la nourriture. — Un véritable bétail humain.

Nous avons montré, avec documents à l'appui, quel était le sort des émigrants français dès leur arrivée sur la terre d'émigration. Nous les avons montrés mourant de faim et de froid quelques jours après leur débarquement, bétail dont on lève un large profit et que l'on abandonne aussitôt les bénéfices empochés.

Il faut dire maintenant quel est le sort de ces malheureux sur les navires qui les transportent au Brésil, dans la République argentine, au Mexique ou au Canada. Un de nos amis, M. le docteur Balard d'Harlinville qui fut, longtemps, au Havre, attaché à l'un de ces paquebots, a bien voulu nous fournir, à ce sujet, une déposition qui achèvera, nous en sommes certains, de montrer à quel point on est dans le droit quand on proteste hautement contre le trafic de chair humaine que la loi est momentanément impuissante à réprimer.

Vous savez, nous a dit M. Balard d'Harlinville, quel intérêt ont les compagnies de navigation à voir s'accroître le nombre des émigrants, même quand ceux-ci ne paient point eux-mêmes le prix de leur passage, puisqu'en ce cas ce sont les pays d'immigration qui accordent à la compagnie une prime de 150 francs par tête d'individu transporté.

Les capitaines, d'ailleurs, secondent admirablement les compagnies dans ce trafic, car ils touchent également une prime « par colis ». C'est l'expression dont ils se servent pour désigner les « émigrants ». Ils ont donc intérêt à entasser sur leur navire le plus grand nombre d'individus possible, et vous allez voir dans quelles conditions vivent alors ces malheureux jusqu'au moment de leur arrivée :

Une paillasse et une couverture composent le lit de l'émigrant. Il y a quelques années encore, le respect de la femme et de l'enfant était relativement observé à bord des bâtiments. On les isolait des hommes, et des soins particuliers leur étaient donnés. Aujourd'hui, c'est à peine si quelques rares armateurs observent ce règlement, et je sais telle Compagnie, qui est peut-être la plus importante dans ce genre de commerce, où ce sentiment du respect humain est violé sans le moindre scrupule. Femmes, enfants, vieillards, adultes, tous enfoncés pêle-mêle, les uns sur les autres, et voués à la galère !

Comme nourriture, je n'en dirai rien, si ce n'est que les poureaux du Périgord ne s'en contenteraient pas. Elle se compose, en effet, principalement de viande conservée en boîte, vieille de plusieurs années, achetée au rabais, et qu'on a supprimée à juste titre dans l'armée, en raison des affections intestinales qu'elle occasionnait.

Pour varier, deux ou trois fois par semaine, de la morue, souvent rouge ; ainsi les embarras gastriques sont-ils fréquents à bord pendant ces longues traversées. — Mais, et le médecin ? — Parlons-en du médecin. Sur la question de la nourriture, il n'a pas voix au chapitre sous peine d'être mis à pied à son retour de voyage.

— Alors, quel est son rôle à bord ? — De vailler tout simplement à ce que les quatre flacons constituant sa pharmacie ne se brisent pas au roulis et au tangage. Car si les compagnies, bonnes patriotes, sont larges pour accepter l'or des mains des Argentins ou des Chiliens, elles sont d'une avarice sordide pour tout ce qu'elles appellent du superflu, par exemple la santé des passagers, voire même de l'équipage.

Aussi jetez un coup d'œil dans la pharmacie du bord — 100 grammes de sulfate de quinine, 50 grammes d'ipécaouana, 500 grammes de poudre de réglisse (pour

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 23 Septembre (25)

ABANDONNÉE !

PAR Charles MÉROUVEL

Mlle DE ROYE-TRÉVILLE

— Riche ? — Je n'ai pas compté avec lui, mais il doit avoir le sac. — Marié ? — Ah ! ça, non ! célibataire. — Quel âge, au jugé ? — La cinquantaine. — Où va-t-il ? — Je ne sais pas. Il commande le yacht d'une dame, jeune, immensément riche, à ce qu'on dit. — Vous l'avez vue ? — Pas plus tard qu'hier, au moment où elle s'embarquait. — Comment est-elle ? — Ah ! monsieur, très jolie, mais elle paraissait bien triste. Elle doit être loin de présent. Robert de Beaulieu devenait de plus en plus perpétuel.

— Des paroles, dit Jacques de Brandes quand ils furent seuls. Un tas d'histoires qui n'ont pas le sens commun ! Au diable, les cancanes. Moi, toutes réflexions faites, je suis votre conseil. Je renonce

aux affaires et je regagne ma bruyère. Adieu, cher voisin !

Il jeta sur la table sept francs pour solder sa part de l'addition.

Et dehors il se frotta les mains. — Partie ! Bien joué ! Germaine, pensa-t-il ; mais nous verrons la suite.

Il tira de sa poche un papier plié en quatre et lut attentivement ce qui suit :

« Monsieur Jacques, « Nous partons. Je ne sais pas à juste le chemin qu'on va suivre. Dès que je serai fixé, je vous ferai passer un mot. « Tâchez que ces Beaulieu n'aient pas la demoiselle et le magot. « Cyrille TRICQUET. »

XII Où l'on fait connaissance avec le Capitaine Perros

Le lieutenant de vaisseau ne s'était pas trompé en chantant les louanges de l'Étrétable. C'était une jolie coquille dans laquelle on pouvait se fier à l'Océan et affronter ses colères, pourvu qu'il ne fût pas trop courroucé.

Mais ce qui avait tenté mademoiselle de Roye, ce n'était pas le luxueux aménagement de la goélette, ni sa cabine lambrissée d'acajou avec les panneaux de velours d'Utrecht, ni le pont, d'où on pouvait contempler l'horizon sur des passerelles à balustrades délicatement travaillées, comme des miradors espagnols, ni sa mâture élancée, ni ses deux canons de bronze avec lesquels on aurait pu couler une infinité de pirogues de Caraïbes ou de Canaques.

Ce qui l'avait séduite, ce qui l'avait décidée à cette fuite, c'était le capitaine qui commandait à bord.

Un bon type de marin, le capitaine Nazaire Perros, mais incapable d'inspirer de passion si ce n'est aux jeunes Anglaises les plus romanesques et les plus rêveuses.

Le capitaine Perros était né quarante-six ans plus tôt à Kerdrougen, à deux ou trois kilomètres de Brest, dans une ferme, et comme son parrain, le propre frère de sa mère, Anne-Marie Labrec, on l'avait baptisé du prénom de Nazaire.

Les parents voulaient en faire un bon laboureur ou un berger placide et modeste, mais il fallut renoncer à ces projets rassurants pour une mère. Dès ses premières années, le petit Nazaire lia un commerce suivi avec les marins de Brest et les pêcheurs de la côte.

S'il était perdu, on le retrouvait à barboter comme un canard au bas des falaises, ou à fond de cale sur les côtes et les picoteux de ses voisins. Pour les habitants de Montmartre ou de Belleville qui n'ont jamais navigué, il suffirait de savoir qu'un picoteux est la dernière catégorie des barques de pêche, celle des pauvres diables de Bretons ou de Normands qui n'ont pas le moyen d'en avoir d'autres.

Le picoteux est aux bateaux de commerce ou de plaisance ce qu'est la voiture à bras des marchandes de quatuorze ans, aux camions, aux omnibus et aux calèches. A six ans, Nazaire passait ses nuits avec les pêcheurs si vaillants qui vont

jeter leurs filets au large et les plus mauvais temps ne l'intimidaient pas.

C'était une riche école. Le mousser recevait les paquets de mer sans sourcilier et les roulis les plus épouvantables lui paraissaient de simples bercements.

Il montrait ce qu'on appelle une vocation. Il eut la chance d'apprendre à lire en même temps qu'il apprenait à grimper aux mâts et à galoper dans les cordages et les hunes comme un écureuil dans les sapins.

Son parrain remplissait les utiles fonctions d'instituteur dans sa commune. Ce fut ce qui sauva Nazaire. A force de punitions, dompté par ce magister amical qui le châtiait pour son bien, il sut écrire à peu près correctement, ce qui lui assurait une supériorité sur un bon nombre de ses compatriotes et lui permit plus tard de perfectionner lui-même, servi par une volonté de fer et une vive intelligence, une instruction trop sommaire à ses débuts pour le mener loin.

A dix-huit ans, il entra au service d'un armateur du Havre pour lequel, en qualité de capitaine au long cours, il parcourut le monde dans tous les sens, découvrant des affaires, les exploitant habilement, et en plus de cent voyages, il rapporta des cargaisons de toutes sortes, depuis les cotons d'Amérique et les cafés d'Aden ou de Zanzibar jusqu'aux soieries de la Chine et aux cigares de Cuba.

Au physique, Nazaire Perros ne présentait rien de remarquable, si ce n'est sa carrure et l'énergie extrême de ses traits.

Il avait la parole brève et rude. Trappu, court, robuste, il ne manquait pas d'un certain air qui forçait au respect.

Il se faisait comprendre dans une demi-douzaine de langues ; comprenait les autres, aussi bien à Sydney qu'à Ceylan ou à Batavia et, au demeurant, sa science, pour ne pas se comparer à celle d'un académicien ou d'un membre du bureau des longitudes, les valait peut-être au point de vue pratique.

Mademoiselle de Roye le vit et il lui plut au premier abord. Dans sa détresse, ne sachant à qui se confier, presque désespérée, elle se rattacha à lui comme un noyé à la planche qu'il parvint à saisir.

Elle se dit que Perros serait son sauveur. En quelques jours, elle le gagna par toutes sortes de prévenances et de petits soins, comme un dogue — auquel il ressemblait assez — qu'on veut apprivoiser.

Après trois semaines de promenades, de causeries, Nazaire fut conquis et, vaguement encore, il comprit qu'il y avait un secret dans la vie de cette jeune fille en apparence si favorisée de tous les dons de la naissance et de la fortune. Il devina la douleur poignante cachée sous sa fièvre de changement et son masque souriant.

Le capitaine, on le sait, occupait depuis sa retraite une petite maison à la rue d'Étrétable, d'où on jouit d'une vue magnifique sur la mer. Les marins ont un amour sans bornes pour cette perfide qui les traite si cruellement et ne veut pas mourir sans

l'apercevoir une dernière fois de leur lit.

C'est là que huit jours environ avant son départ, mademoiselle de Roye était allée le trouver. Le capitaine Perros arrosait son jardin, c'est-à-dire une douzaine de pots de basilic, de réséda ou de fuchsias auxquels il versait à boire avec une sollicitude de nourrice.

Il ne fut point étonné de cette visite. On a des pressentiments. Le capitaine l'attendait et aussi une confidence qui ne vint pas tout entière. Il déposa son arrosoir, ôta son chapeau de jonc qui valait trois sous au bas mot, boutonna son veston bleu et montra à sa visiteuse un banc de bois sur lequel il s'assit auprès d'elle.

— Monsieur Perros, commença-t-elle, je viens vous demander un service. — Lequel ? — Voulez-vous m'emmener ? — Où ça ? — Où vous voudrez, pourvu que ce soit bien loin, bien loin d'ici. — Pour longtemps ? — Pour trois ou quatre mois. — Diab ! Seule ? — Avec ma femme de chambre. J'ai besoin de me distraire, de changer d'air. — Que dira le général ? — A son âge, on ne court pas le monde. Il attendra mon retour. — Il nous faut au moins sa permission. — Mon oncle ne peut rien me refuser. — Il vous adore, je le sais.

(A suivre.)

qu'il cette poudre?, quelques hautes, un flacon de 50 grammes de teinture de quinquina, 2 ou 3 rouleaux de bandelletes, et maintenant, mon pauvre docteur, débrouille-toi, si tu peux, pendant les 25 jours de traversée sous les tropiques avec 1,500 passagers amnésies et la traditionnelle épidémie de variolo qui te guette chaque jour et dont tu seras responsable.

— Et, tenez, voulez-vous un exemple de cet abandon où sont laissés les passagers émigrants?

Un médecin de mes amis, naviguant comme moi sur un paquebot de la compagnie X..., fit, un jour de départ, observer à l'agent principal qu'il manquait un forceps dans la pharmacie du bord.

— Ne vous inquiétez pas de cela, répondit l'agent, les médecins vont en feront, sance tenante, à la forge de la machine (sic).

Fait plus monstrueux encore : si le médecin du bord déclare sur son journal aux autorités sanitaires du pays où le paquebot fait escale les cas de maladies contagieuses qu'il a eu à soigner durant le voyage, comme rougeole, varicelle, typhus, fièvre jaune, etc., où alors sa mise à pied est certaine, dès son arrivée au Havre, pour la quarantaine qu'il aura fait subir au navire.

Dans ces conditions, vous le voyez, le rôle du médecin est à peu près nul à bord des paquebots qui servent au transport des émigrants. C'est qu'il est en outre désarmé et qu'il n'a ni l'agent de la compagnie, le médecin devrait être une sorte d'inspecteur nommé et imposé par le gouvernement.

C'est le seul moyen d'empêcher que les émigrants ne soient traités comme du bétail.

On voit, par cette déposition très nette et très probante, que nous n'avions rien exagéré et que nous avons accompli une œuvre patriotique et saine, en dénonçant l'épouvantable trafic dont les Français sont les victimes.

Nous n'aurons du reste pas inutilement protesté, puisque le gouvernement va bientôt déposer un projet de loi réglementant sévèrement l'émigration, et que d'un autre côté un congrès s'organise pour discuter les mesures à prendre dans l'intérêt des émigrés.

Lettre d'Angleterre

Londres, 22 septembre.

Dans ces derniers temps, la majeure partie des fausses nouvelles en matière de politique internationale, doit son origine à une sorte de chassé-croisé exécuté par les correspondants des journaux anglais sur le continent et par les correspondants des journaux continentaux à Londres. Tous inventent à tour de rôle des nouvelles pour distraire les lecteurs en villégiature, et les empruntent les uns aux autres, pour les amplifier et les délayer.

En tête de ces nouvelles, figure depuis quelques jours celle d'une conférence que l'Angleterre proposerait aux grands cabinets, en vue de réviser « les traités existants » ; cela veut dire : les traités relatifs aux détroits. Ce projet de conférence est une fable ; l'Angleterre n'y songe pas. Sur les deux grands groupements qui divisent aujourd'hui les puissances européennes, il en est un qui n'entrerait pas du tout dans les vues de l'Angleterre, par rapport aux Dardanelles, tandis que l'autre ne se soucierait pas le moins du monde de tirer les marrons du feu pour un intérêt particulièrement anglais. Lord Salisbury ne l'ignore pas et, par conséquent, n'ira pas au-devant d'un refus que rencontrerait sa proposition de conférence.

Du reste, on a singulièrement exagéré cet incident des détroits. Les puissances, l'Angleterre surtout, n'ont nullement été surprises par l'arrangement intervenu entre la Russie et la Porte.

Le premier arrangement sur le même sujet avait déjà été arrêté dans un échange de notes turques et russes, à la date du 5 mai, et n'ayant pas fait cesser les contentieux lors du passage des bâtiments de la flotte volontaire russe, les deux gouvernements l'ont complété par un nouvel arrangement qui ne modifie en rien « les traités existants » et ne lèse aucun droit des autres puissances.

Si l'on s'en est tenu à Londres, on est resté parfaitement rassuré dans les autres capitales. Il faut rappeler, du reste, que les détroits, entre les deux parties européenne et asiatique de l'empire ottoman, sont considérés, en outre du droit des gens aussi bien que des traités, comme une route exclusivement turque, dont le sultan est souverain maître, et qu'il ferme ou ouvre à volonté à qui lui plaît.

Contre cet état de choses, les journaux anglais ne prévoyaient pas, et lord Salisbury est trop avisé pour proposer une révision partielle des « traités existants », sachant bien qu'en ôtant de l'édifice une pierre, le reste en serait gravement compromis. Au mot de « détroits » on répondrait « Egypte », et cela suffirait pour lui commander le silence. Voilà pourquoi le racontar d'un projet de conférence est une pauvre invention en ce moment.

Pas plus heureuses, les inventions des correspondants anglais et londoniens sur la Bulgarie qui serait cause de la chute de Kiamil-Pacha.

D'après les nouvelles les plus dignes de confiance, Kiamil est tout simplement tombé parce que le sultan éprouvait le besoin de s'entourer d'hommes nouveaux. C'est Kiamil qui a négocié et signé les deux arrangements avec la Russie au sujet du passage des détroits et c'est lui qui, à la dernière heure, a fait le cabinet anglais de s'expliquer sur l'évacuation de l'Egypte.

Il n'était pas de taille à avoir une politique autre que celle du sultan, et celui-ci se tient rigoureusement en dehors de toute combinaison de nature à compromettre la neutralité turque.

Quant à la Bulgarie, les mêmes correspondants ont annoncé vingt fois que le prince de Cobourg allait se proclamer indépendant, que M. Stambouloff négocierait à Constantinople une alliance bulgare-turque, que Vienne et Londres appuyaient ces projets. Tout cela, c'est de la fable.

Les hommes de la triple alliance tiennent plus que jamais à éviter toute atteinte au statu quo : Cronstadt ne les encourage pas à faillir à cette politique prudente. Le moment est donc mal choisi pour annoncer que M. Grékov est allé à Constantinople négocier l'indépendance de la Bulgarie.

Ce que les malins Bulgares prétendent, c'est que le sultan les laisse vivre dans les mêmes conditions que par le passé ; en retour, ils lui paient régulièrement le tribut de la Roumélie et se montrent respectueux à l'égard de leur suzerain. Abdul-Hamid ne leur demande pas davantage, et lorsqu'on lui parle de l'irrégularité de la situation en Bulgarie, il répond que c'est là une question d'ordre intérieur dans laquelle il ne lui appartient pas de prendre l'initiative.

Les renseignements qui précèdent sont absolument conformes à la réalité, et il ne

faut ajouter foi à aucun des racontars qui, périodiquement, prêtent à tel ou tel cabinet l'intention de soulever des questions irritantes et dangereuses pour la paix en Orient.

LES GRANDES MANŒUVRES

Paris, 22 septembre.

Opinion d'un Allemand

Le capitaine l'uncke, attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne, au sujet des grandes manœuvres dans l'Est, a déclaré :

Ce qui m'a surtout frappé, c'est la direction des masses. C'est la première fois que l'on voyait manœuvrer en Europe un chiffre de troupes aussi considérable. En Allemagne, nous n'avons jamais réuni jusqu'ici que deux corps d'armée de 60,000 hommes contre un ennemi figuré. Il y a une différence entre commander 50,000 hommes ou en faire évoluer le double.

Tout a admirablement marché. J'ai beaucoup admiré la résistance de l'infanterie à la fatigue et sa tranquillité sur le champ de bataille.

Jadis on entendait le bruit des sonneries de clairons, des signaux multiples révélant la direction des mouvements ; aujourd'hui tout s'opère en silence, sans commandements. Les préparations au ministère doivent avoir été considérables pour que l'on ait pu mener les manœuvres ainsi.

Parlant de la tactique offensive, l'officier allemand a dit :

Ce que j'ai à critiquer, c'est la façon d'employer l'infanterie. La méthode consistant à ouvrir le feu à douze cents mètres, à avancer de cinq cents mètres d'un coup, puis, après un temps, à franchir le reste de la distance est très jolie en théorie ; en pratique, avec les armes à tir rapide, elle est absolument impossible.

Au combat simulé de Heury, qui a eu lieu le 9 septembre, jamais le 7^e et le 8^e corps n'auraient pu enlever la position. Je connais votre objection : « Nous laissons 100,000 hommes, il en tombe 50,000, mais les autres 50,000 arrivent. » Erreur ! Il n'est pas de troupes, à mon avis, quelque merveilleuses que vous les supposez, qui soient capables de résister à l'effet moral d'une pareille hécatombe.

Sur la dislocation, le capitaine Funcke a fait un grand éloge de l'ordre et de la bonne organisation du service des chemins de fer. Il a terminé en disant :

Je ne pense pas que nous soyons exposés à nous mesurer. Les officiers veulent la guerre, parce que c'est leur métier ; mais heureusement on ne les écoute pas. Quel gouvernement oserait se lancer dans un tel inconnu ? Aujourd'hui on comprend que les questions sociales sont plus importantes, et je crois plutôt au désarmement qu'à une conflagration générale. L'Allemagne veut la paix, soyez en sûr.

Opinion d'un Anglais

Londres, 22 septembre.

Le Times publie, de son côté, le rapport d'un officier anglais :

L'infanterie, qui a engagé l'action en ordre déployé, a surpassé ce qu'on a jamais vu. Ses mouvements en rangs serrés sont merveilleux de régularité et rappellent ceux des phalanges grecques.

Les mouvements de la cavalerie ne sont peut-être pas assez calmes, mais la façon dont elle manœuvre pourrait être prise comme modèle.

A certains défauts dans les mouvements manœuvrés et dans le service des approvisionnements, le coup d'œil et la prévoyance avec lesquels le général Saussier a exécuté ses plans et ses décisions dans une situation imprévue dénotaient un jugement sûr, vraiment admirable.

Les commandants de corps exécutaient les ordres avec intelligence et une discipline absolument remarquables. L'artillerie est irréprochable, pleine de science et d'ardeur.

ÉTRANGER

Idees d'abdication

Vienne, 22 septembre.

D'après des avis de Pallanza reçus ici, le roi Charles, très affecté par la maladie de sa femme nourrirait des idées d'abdication.

Un télégramme du général Floresco au ministre des affaires étrangères, M. Escaro, informe le gouvernement roumain de graves dispositions dans lesquelles se trouve le souverain.

A la suite de cette communication, une vive émotion règne dans les sphères dirigeantes de Bucharest, et l'on paraît s'attendre à des événements importants.

Fausse nouvelle

Londres, 22 septembre.

La nouvelle donnée par le New-York Herald du meurtre du président Bogran est sans fondement, s'il faut en croire une dépêche de San Salvador, qui ajoute que l'opinion générale dans le pays est que la nouvelle a été lancée par des agents du Guatemala pour nuire à San Salvador.

Tremblement de terre

Messine, 22 septembre.

Ce matin, à 4 heures, une secousse de tremblement de terre en mouvement ondulatoire a jeté l'alarme dans la population. Jusqu'à présent on n'a constaté aucun dégât.

Projets du Général de Waldersée

Berlin, 22 septembre.

Le comte de Waldersée, l'ancien chef de l'état-major général revient, de plus en plus en faveur.

Le roi de Saxe, qui l'avait attaché à sa personne pendant les grandes manœuvres, vient de lui faire cadeau de son portrait en pied.

On prétend que, durant les manœuvres, l'empereur, le roi de Saxe et l'ancien chef de l'état-major général, ont discuté plusieurs importantes questions militaires, principalement la réduction du service à deux ans.

On sait que le général de Waldersée est un chaud partisan du service de deux ans et qu'il abandonna le poste de chef d'état-major général parce que le Reichstag se montra opposé à cette innovation.

Il paraît que l'ancien chef d'état-major est parvenu à gagner l'empereur à ses idées qui n'ont pour conséquence d'augmenter considérablement l'effectif de présence de l'armée allemande. Pour cela il faudra demander au Reichstag la suppression du septennat, ce qui maintenant n'est plus considéré comme invraisemblable, ou du moins la modification du chiffre d'effectif fixé par le budget.

Dans la pensée du général de Waldersée,

l'augmentation des effectifs qui résulterait de l'adoption du service de deux ans, devrait permettre de renforcer considérablement les troupes stationnées à proximité de la frontière russe. L'ancien chef d'état-major suit les traditions et les conseils du maréchal de Moltke, qui voulait que dans le cas d'une guerre simultanée avec la France et la Russie, on portât l'effort principal et immédiat contre la France, en se bornant d'abord à contenir simplement les forces russes.

Mais depuis que le maréchal de Moltke émettait cet avis, la situation a bien changé. La Russie a fait d'énormes progrès au point de vue de la rapidité de la mobilisation, et il ne sera plus aussi facile qu'autrefois de maintenir la puissante armée russe qui, dès le temps de paix, campe en Pologne.

Le général de Waldersée a reconnu depuis longtemps déjà la nécessité de renforcer la défense de la frontière russe. Il a réussi à faire partager cette conviction à l'empereur et au roi de Saxe.

Il se pourrait donc qu'il ne s'écoule pas trop de temps avant qu'un projet réalisant les idées du général de Waldersée soit présenté au Reichstag et approuvé sans trop de difficultés.

BELFORT ET MULHOUSE

Belfort, 22 septembre.

Mulhouse va décidément recevoir de l'artillerie. Sa garnison comprend déjà six bataillons d'infanterie et un régiment de dragons. L'artillerie de campagne qui la renforcera fera d'elle, après Strasbourg et Metz, la plus grande ville de garnison d'Alsace-Lorraine.

Avec le régiment d'artillerie montée, — soit le 14^e, soit le 30^e, — que Mulhouse doit recevoir, cette ville sera placée sur le même pied que Belfort.

On peut affirmer que les effectifs en présence seront supérieurs à ceux que possède notre ville, car il est impossible que nous mettions en ligne de compte le régiment de forteresse et l'artillerie de place.

En cas de déclaration de guerre, Mulhouse pourra être abandonné par sa garnison qui barrea la route au premier signal, en se portant en avant : l'effectif de marche comprendra une brigade d'infanterie et une demi-brigade de cavalerie renforcées de six ou huit batteries montées.

Les troupes mobiles casernées à Belfort sont en apparence tout aussi nombreuses ; mais en réalité il faudra retenir dans la place les contingents nécessaires pour assurer le service de la défense de la place, les troupes spécialement affectées à ce service étant notablement insuffisantes.

Donc nos forces de marche offensive sont inférieures à celles dont disposent nos voisins sur cette partie de la frontière.

La Catastrophe de Saint-Mandé

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Paris, 22 septembre.

Les débats de l'affaire de la catastrophe de Saint-Mandé ont recommencé aujourd'hui.

Au début de l'audience, le président rappelle l'ingénieur expert Lecœur qui explique que si le mécanicien Caron et le chauffeur Fourt n'ont pas été blessés, c'est que l'arrière du train 116 a formé une sorte de rempart et qu'ils ont été protégés par la partie basse de leur locomotive.

Les témoins

On entend ensuite M. Weitmann, aiguilleur de la compagnie.

Il déclare avoir fait observer à M. Boulanger, chef de la gare de Vincennes, que le disque et le sémaphore étaient fermés au moment du départ du train 116 D et après le départ du train.

Le témoin a appris l'accident à neuf heures vingt-cinq ; il se précipita sur la ligne au pas de course, il a visité le train 116 D, mais n'a pas porté son attention sur le robinet du frein vestinghouse. Toutefois, il a remarqué que les freins étaient serrés, par la raison qu'il a dû passer sous les marchepieds pour rattachier les chaînes de sûreté. Le témoin est reparti pour Vincennes à 10 heures. La machine du train 118 a remorqué le train 116 D.

M. Weitmann ajoute qu'après que le train a été coupé et alors que le train se composait de quatorze voitures, la rouille du frein était désaccouplée entre les douzième et treizième voitures, et l'air s'échappait d'un boyau.

M. Lecœur donne alors des détails techniques sur le fonctionnement des freins.

La question est de savoir si, comme le prétend Caron, un voyageur a ouvert un robinet, ce qui aurait empêché le frein de fonctionner.

Après M. Weitmann, M. Abraham, employé de commerce, raconte que, dans le train 116 D, il a mis la tête en dehors pour voir les illuminations et le feu d'artifice de la fête de Saint-Mandé. Il ajoute :

J'ai aperçu alors trois feux rouges, près du pont de la route nationale ; une trépidation s'est produite et à duré quatre secondes environ, mais je ne me rappelle pas si la trépidation a eu lieu au moment du choc.

Le témoin était placé sur l'impériale de la première voiture du train 116 D et à gauche du train. Il a toujours regardé devant lui et affirme que le disque était ouvert.

Une Contradiction

M. Bidault de l'Isle fait observer au témoin qu'il est en contradiction avec M. Deguerrois et sept autres témoins.

M. Lecœur, expert, raconte qu'il est monté avec M. Abraham sur l'impériale du train à la gare de Vincennes :

Le témoin, montre dans quelle position il avait vu le disque était ouvert.

L'aiguilleur Weitmann, rappelé, déclare qu'un voyageur monté sur l'impériale du train, voit forcément la lumière blanche du disque, lorsqu'il le domine d'une hauteur de cinquante centimètres. M. Abraham a, en effet, affirmé que le disque était parallèle à la voie et projetait des feux.

Nouvelles expériences

M. Bidault de l'Isle prie MM. Lecœur et Janet, de faire une expérience aujourd'hui même pour vérifier l'assertion de M. Abraham et la déclaration de l'aiguilleur Weitmann.

Celni-ci, questionné de nouveau, dit : M. Abraham a pu voir les feux blancs, car les bees de gaz se trouvent en face même du disque.

M. Bidault de l'Isle appelle sur ce point encore l'attention des ingénieurs qui procéderont aux expériences.

Le chauffeur Fourt, qui était monté avec le mécanicien Caron sur la locomotive du train 116 D, est ensuite entendu.

Voici sa déposition :

Les signaux indiquaient au départ de Vincennes, voie libre, après avoir roulé à une vitesse normale, le mécanicien a formé son régulateur à une distance réglementaire ; ce n'est qu'après avoir passé le pont de la route nationale que nous avons aperçu les feux rouges du train 116. Caron a aussitôt fait ce qu'il a pu pour éviter l'accident, mais il a été impuissant, alors nous voyant perdus, nous nous sommes penchés sur la machine pour nous protéger.

Le président fait observer que tout les moyens dont disposait le mécanicien n'ont pas été utilisés par lui. C'est ainsi qu'il n'a pas serré le frein et n'a pas davantage renversé sa vapeur. Ce sont des fautes lourdes qu'il n'aurait pas dû commettre.

Le chef du dépôt des chemins de fer de l'Est, qui est arrivé à Saint-Mandé avec une machine de secours et un nombreux personnel, pour procéder au déblayage de la voie en visitant la machine du train tamponneur, a constaté que tous les organes des appareils se trouvaient en position de marche.

J'en ai conclu, dit-il, que Caron n'avait rien fait pour arrêter son train. Le témoin ne peut pas comprendre, non plus, comment il se fait que Caron n'ait pas serré le frein ; c'est élémentaire pour un mécanicien, qui connaît son service. Or, Caron était un agent très capable, dans lequel le chef de dépôt avait la plus grande confiance.

L'audience est suspendue à 3 heures 25.

Le Réquisitoire

A la reprise de l'audience, M. le substitut Remper, après avoir constaté que chacun a fait brillamment son devoir, en procédant au sauvetage, s'attache à établir la culpabilité des deux prévenus, dont l'un, Deguerrois, a commis une faute initiale en laissant partir un train, lorsque la voie était bloquée, sans prévenir le mécanicien quant à Caron, son inertie et son défaut de précautions font retomber sur lui la plus grande responsabilité.

Il termine en requérant pour eux une application sévère de la loi.

La Défense

M^e Decori a présenté la défense du sous-chef de gare Deguerrois, dont il a plaidé avec chaleur la non culpabilité ; il a rejeté toute la responsabilité sur Caron et a terminé en demandant l'acquiescement de son client.

M^e Lalou qui a présenté la défense du mécanicien Caron a fait appel à la pitié du tribunal civil, l'adjuge d'être élement envers son client.

Demain on entendra les avocats des deux parties civiles.

L'audience est levée.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 22 septembre.

Aujourd'hui, ont eu lieu les tirages suivants :

Obligations foncières 1853

Le numéro 1.743 gagne 100.000 francs.

Le numéro 14.995, gagne 50.000 fr.

Le numéro 21.410, gagne 20.000 fr.

Communes 1860

Le numéro 6.249 gagne 100.000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent 10.000 fr. : 441.298, 18.889, 148.768, 89.265.

Les dix numéros suivants gagnent 1.000 fr. : 72.468, 126.815, 145.897, 76.068, 40.515, 28.817, 112.797, 5.122, 77.485, 48.291

Obligations foncières 1863

Le numéro 1.703 gagne dans la 2^e série 100.000 fr. ; dans la 2^e, 30.000 fr.

5.000 fr. dans les séries 23, 14, 5, 45, 12, 40, 30 et 20 ; 4.000 fr. dans les séries 37, 18, 34, 35, 36, 7, 10, 11, 24, 8, 19, 9, 39, 27, 37, 21, 2, 16, 28, 4, 17, 13, 29, 32, 3, 88, 6, 31, 1.

Communes 1875

Le numéro 102.503 gagne 100.000 francs.

Le numéro 189.392, gagne 30.000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 261.476, 126.619, 309.493, 236.706.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. : 295.236, 50.521, 392.766, 16.830, 77.476, 398.891, 61.576, 383.965, 131.647, 273.624.

Libre Chronique

UN SINGULIER CONGRÈS

Il s'est tenu beaucoup de Congrès, ces temps derniers, et de toute nature. Tous n'ont pas eu toujours des résultats bien décisifs, et la plus parfaite harmonie n'y a pas constamment régné. En sera-t-il autrement d'un nouveau Congrès, que nous annoncent les nouvelles de théâtres, et qui ne laissera pas d'avoir une certaine originalité ?

Il s'agit, en effet, d'un Congrès... de maîtres de ballet.

Mais ce n'est pas pour revendiquer des droits, pour exiger une meilleure rémunération de leurs peines qu'ils se vont réunir...

C'est simplement pour discuter une question professionnelle, pour arriver à s'entendre sur un système universel de notation des mouvements chorégraphiques, qui actuellement, s'indiquent selon différentes méthodes.

Les maîtres de ballet vont réaliser, dans leur spécialité, le beau rêve, toujours utopique (malgré le volapük) d'une langue universelle.

De la sorte, quelques signes, sur une feuille de papier, suffiraient, une fois le ballet réglé, pour le monter n'importe où, tandis que, actuellement, il ne saurait se transporter d'une scène à une autre sans de longues explications.

En un mot, ce que vont rechercher les chorégraphes de tous les grands théâtres, c'est une simplification des partitions de ballet, qui, actuellement, diffèrent beaucoup les unes des autres, selon les écoles.

Dans les théâtres lyriques, les maîtres de ballet sont des personnages importants. Ils ne disent peut-être plus, comme le célèbre Vestris : « Il y a trois grands hommes au monde... » et, dans ces trois grands

hommes, il se comptait. Mais il n'est pas bien sûr qu'ils n'aient pas d'eux-mêmes, toujours, la bonne opinion que Vestris avait de lui.

La question d'une notation universelle n'est pas nouvelle.

C'est, en effet, un travail considérable que de mettre au point un ballet, et on devait songer à trouver les moyens les plus commodes de transmettre à d'autres le travail déjà fait.

Dès le seizième siècle (les ballets étaient alors en grand honneur, et on sait que les princes ne dédaignaient pas d'y figurer), un certain Jehan Tabourot imaginait de fixer, par un système de notes, les attitudes diverses qui constituent une danse.

Ce Jehan Tabourot, chose piquante, était un homme d'église, un chanoine de Langres, qui, lui, à ce qu'on voit, ne comprendrait pas les plaisirs de la scène, et qui, selon le mot fameux « déjeunait de l'autel et soupaît du théâtre ».

Son système fut repris, un siècle plus tard, par un danseur nommé Peuliet ; sa Chorégraphie ou Art d'écrire la danse par caractères est conservée à la Bibliothèque nationale, où je l'ai feuilletée.

C'est une série de signes cabalistiques qui ont quelque ressemblance avec les signes dont se sert la sténographie. Les uns sont des demi-cercles, les autres des traits avec plus ou moins de barres, d'autres des sortes de clef de fa. Tantôt, deux traits parallèles indiquent un mouvement, tantôt trois traits affectent la forme d'un triangle. Et tout cela signifie : « Pas rond, en dehors... pas battu, en avant... Poser la pointe du pied... Tourner un tour entier... » etc.

C'est tout un langage qui laisse les profanes fort déconcertés.

Ces procédés — cette sorte d'alphabet de la mimique de la danse — ne sont pas gardés jusqu'à nos jours. Cette visible expression des signes était, en effet, fort incomplète. Elle indiquait bien l'action des pieds et les mouvements des bras, mais trop sommairement.

Les maîtres de ballet d'aujourd'hui se contentent de jeter sur le papier le dessin géométrique, puis ainsi dire, des formes principales et des figures les plus saillantes de l'action.

Ce sont toujours des hiéroglyphes absolument fermés aux non-initiés. Seulement ils n'ont pas la même valeur, selon les théâtres.

A la bibliothèque de l'Opéra se trouvent des partitions de ballet, dont les caractères sont figurés ainsi :

Un petit rond indique la place du talon, une ligne droite qui en part donne la direction de la pointe. Puis viennent les signes affectés à certains pas, lignes droites, courbes ou tortillées. Les signes qui figurent les pas se compliquent d'appendices : ceux-ci ont pour objet de faire distinguer certains mouvements que doit faire le danseur ou la danseuse pendant ce pas.

Ainsi, l'appendice incliné signifie qu'il faut « plier », le trait horizontal qu'il faut « s'élever », deux traits horizontaux qu'il faut « sauter », etc.

Pour écrire les figures, on commence par indiquer à chacun des exécutants la place qu'il doit occuper. Les danseurs sont représentés par une barre et un « demi-rond », les danseuses par une barre et deux « demi-ronds ». A partir de chacune de ces lignes, on trace une ligne ou un « chemin » marquant la route à parcourir.

Tout ceci est fort compliqué et les maîtres de ballet, dans la composition de ce travail, ont l'air de savants mathématiciens.

hier soir. Ils demandent une augmentation de salaire et le renvoi du directeur. On espère qu'un arrangement interviendra.

Le concert du Sou des Ecoles laïques. — Le concert donné par la société du Sou des écoles a réussi au-delà de toute espérance. La salle du théâtre était comble et on a été obligé de refuser plus de 300 personnes.

Si l'opinion publique n'a pas marchandé ses sympathies à l'œuvre anti-cléricale et démocratique du Sou des Ecoles, nous sommes heureux de dire que la soirée des sociétés musicales, les sociétés de gymnastique et les artistes amateurs du Cercle des Travailleurs ont rivalisé de zèle et d'entrain.

Don de 500 francs. — M. Gros, président du Sou, a envoyé une somme de 500 francs comme don à la société.

L'honorable M. Gros a accompagné son envoi d'une lettre explicative, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, car elle est empreinte d'un véritable esprit fraternel et de dévouement républicain.

ROMANS. — Retour des manœuvres. — Notre régiment, le 75^e, des retour des manœuvres dans les Alpes est arrivé hier matin, à 10 heures.

SAONE-ET-LOIRE. — Mâcon. — Conseil municipal. — Samedi prochain, 26 courant, le conseil municipal de Mâcon se réunira en séance extraordinaire, dans la salle ordinaire de ses délibérations, à 8 heures du soir.

Nominations. — Par arrêtés ministériels, en date du 45 courant, ont été nommés : Mlle Méo, professeur à l'École normale de Mâcon, pour les sciences, et Mlle Cury, professeur à l'École normale de Mâcon, pour les lettres.

M. Charlet, professeur de cinquième classe, en congé, est nommé à l'École normale de Mâcon, en remplacement de M. Fiot.

Rive. — Dimanche soir, des individus pris de boisson sont pris de querelle dans la rue du Vieux-Palais et en sont venus aux coups. Dans la bagarre, le sieur Rey-Gorez a reçu quelques blessures sans gravité, qui néanmoins ont nécessité son transport à l'hôpital.

Il en est ressorti le lendemain matin pour reprendre son travail.

Lycée Lumarque. — La rentrée des classes est fixée au jeudi 10 octobre, à huit heures du soir pour les internes, et au lendemain 2 octobre, à huit heures du matin, pour les externes.

La Grève de l'Arbresle

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPECIAL) L'Arbresle, 22 septembre.

Un certain nombre d'ouvriers de l'Arbresle étant allés à Lyon pour trouver du travail, M. Chapelle a prié ses collègues des usiniers de ne pas embaucher ses ouvriers, afin de mettre, par ce moyen, fin à la grève.

Cette information s'appuie sur la réponse faite à quelques grévistes.

Les patrons s'attachent à détacher les ouvriers du syndicat actuel, en les invitant à adhérer au syndicat libre, dont ils sont les fondateurs.

Ce syndicat libre n'est autre chose qu'un succédané de la société de Saint-Vincent-de-Paul; il établit un fourneau économique dont les ouvriers seraient les clients forcés et qui tiendrait le petit commerce.

On comprend l'importance que les patrons attachent à cette fondation qui serait à leur avantage.

Les usines Chartron, Chapelle et Madignier sont toujours à l'index.

NOS ÉCHOS

M. Jules Cambon, gouverneur général de l'Algérie, se rendant à Paris, s'est embarqué à la gare de Perrache, hier, dans le train express de 7 heures 08.

La préfecture du Rhône se préoccupe actuellement d'arrêter les progrès de l'industrie de certains camelots qui vendent dans la rue et sous les portes cochères une poudre pour réagérer les couverts, et qui n'est autre chose que du nitrate ou du cyanure de mercure dont les effets peuvent devenir très dangereux. Ce délit tombe, du reste, sous l'application de la loi du 19 juillet 1845 et de la loi du 29 octobre 1846 qui en renvoie les auteurs devant le tribunal correctionnel.

L'anniversaire de Sidi-Brahim. — Hier, tous les bataillons de chasseurs à pied ont joyeusement célébré le glorieux anniversaire de Sidi-Brahim.

Dans les casernes, après le repas du soir abondamment arrosé, le chef de bataillon a réuni les hommes et retracé le haut fait d'armes du 22 septembre 1845. Ce jour-là, 450 Français surpris par 3,000 Arabes près du village de Sidi-Brahim, résistèrent courageusement à cet ennemi si supérieur en nombre et refusèrent de se rendre.

Quand on vint au secours de ces braves, quatorze seuls se battaient encore, les autres avaient été tués.

Rentrée des classes. — La rentrée des élèves dans les écoles primaires supérieures municipales de filles, des rues Sainte-Catherine, d'Auvergne, Mazenod, et le groupe scolaire de la place de Serin, vient d'être par arrêté du maire de Lyon, fixée au vendredi 2 octobre prochain, à 9 heures du matin.

Le départ de la classe. — C'est aujourd'hui que partiront les militaires de la classe 1887 libérés, après avoir accompli un peu moins de 3 années de service. Le département, moment attendu avec tant d'impatience, a été commencé hier et sera terminé ce matin.

Les libérés seront ensuite réunis dans les cours de leurs casernes, et après avoir écouté l'allocation traditionnelle du chef de corps, embarqués à la gare de Perrache.

tribué les températures extraordinaires dont nous jouissons.

Cette année la pleine lune de septembre, qui a eu lieu samedi, a coïncidé avec une situation astronomique remarquable. La lune était aussi rapprochée que possible de la terre; elle était en outre très voisine de Jupiter qui venait de passer par son opposition. Cette magnifique planète, que l'on reconnaît au merveilleux éclat qu'elle possède, est actuellement à gauche de la lune, qui n'empêche pas de l'admirer.

Chambre des avoués. — La chambre des avoués près le tribunal de première instance de Lyon, sera composée pendant l'année judiciaire 1891-1892 de MM^{rs} Micolier, président; Ruby, syndic; Mauerly, rapporteur; Bergeon, trésorier; Daurou, membre; Pailion, membre; Sestier, secrétaire.

On rencontre depuis quelques jours en ville un jeune officier portant coquettement un uniforme étranger aux insignes de capitaine. C'est, paraît-il, un lieutenant de vaisseau de la marine espagnole, chargé d'une mission à Lyon. Le général Berge, gouverneur militaire de Lyon, l'a autorisé à porter l'uniforme et à jouir des prérogatives qui se rattachent à son grade.

Un savant, M. Daniel, vient de faire une importante découverte qui, lorsqu'elle sera connue dans les campagnes, pourra rendre de très sérieux services à l'agriculture.

Ce savant a recherché si l'on pourrait pratiquer la greffe sur les racines d'une plante. On sait qu'avec la greffe ordinaire on ne peut greffer une plante que sur une autre plante ayant une grande ressemblance.

Avec la greffe sur la racine, M. Daniel a pu greffer des plantes les plus différentes. Il y a là un fait des plus remarquables qui permettra d'obtenir de nombreuses variétés nouvelles.

La vitesse des trains. — Depuis quelque temps, le service de la voie procédait sur le réseau P.-L.-M., à des études approfondies ayant pour objet le relèvement des vitesses maxima auxquelles pourrait être portée la marche des trains en cas de retard, afin de leur permettre de rentrer dans leur horaire le plus tôt possible.

Ces études sont aujourd'hui complètement terminées et les dispositions autorisant une augmentation notable de la vitesse maxima des trains sont mises en vigueur à partir du 22 septembre.

Sur beaucoup de sections de lignes où la vitesse des trains ne pouvait en aucun cas dépasser 70 kilomètres, celle-ci peut maintenant être portée à 85 kilomètres, vitesse qui pourra être aussi atteinte sur toutes les parties de lignes non accidentées où jusqu'à présent la vitesse maxima n'avait jamais pu dépasser 80 kilomètres.

C'est donc un relèvement de vitesse qui varie entre 5 et 15 kilomètres à l'heure et permettra aux trains en retard de regagner aisément le temps perdu et de rentrer par conséquent plus promptement que sur le passé dans l'horaire tracé.

LES DÉVALISEURS DE VILLAS

Six Arrestations. — La police de sûreté vient de mettre la main sur une bande de repris de justice qui se livraient, depuis longtemps, au pillage des villas et des maisons de campagne de la banlieue de Lyon.

De nombreuses plaintes, émanant de propriétaires habitant Saint-Genis-Laval, Millery, Oullins, Champagne, la Tour-de-Salvagny, etc., étaient parvenues au parquet, et toutes les recherches faites pour découvrir les auteurs des vols signalés étaient restées sans résultats, lorsqu'il y a quelques jours, la police surprit une fille C... au moment où elle se disposait à engager un Mont-de-Piété une montre de provenance suspecte.

A la suite de l'interrogatoire qu'on lui fit subir, le frère de cette jeune fille fut mis en état d'arrestation.

Habilement sonné par M. Gratia, commissaire spécial de la Sûreté, C... finit par mettre la justice sur les traces de ses complices, et hier, trois nouveaux prévenus allaient rejoindre à la prison Saint-Paul.

Ce sont les nommés Edmond Maurice, âgé de 30 ans, employé de commerce, habitant, sans le pseudonyme de Durand, dans un garni de la montagne de la Grande-Côte, 50; Jean-Louis Nesmes, âgé de 30 ans, se disant étudiant en pharmacie, rue du Bonhomme, 22, et Joseph Desfestes, 31 ans, river, rue Duvernoy, 4.

La maîtresse de ce dernier, une fille Marie-Eugénie Chabert, âgée de 17 ans, est également sous les verrous. C'est elle qui, sous des noms d'emprunt, engageait au Mont-de-Piété, de complicité avec la fille C..., les bijoux provenant des opérations de la bande.

Indépendamment d'un grand nombre d'effets d'habillement, bibelots, etc., trouvés dans les divers domiciles occupés par les inculpés, on a découvert sur chacun d'eux un sifflet et un appaun qui leur servaient à appeler la nuit dans la campagne, au moyen de signaux convenus d'avance.

Maurice et Desfestes, qui sont, tous les deux, de dangereux malfaiteurs, ont été trouvés en possession d'un coup de poing américain.

Quant à Nesmes, le garçon de pharmacie, on a saisi chez lui certains documents ayant trait à la Ligue des patriotes, entre autres une feuille de chef de liste, au nom de Jean-Louis Nesmes, étudiant en pharmacie, cours Berrand, à Grenoble.

Tout ce joli monde a été écroué au lendemain de l'enquête laquelle se livre actuellement M. Gratia, enquête qui amènera avant peu de nouvelles arrestations.

D'autre part, le tribunal correctionnel a condamné avant-hier un sieur Villars qui se trouverait, paraît-il, compromis dans cette affaire.

Villars avait été surpris rôdant autour de la maison de M. Broleman, à Champagne, le lendemain de la découverte d'un vol avec effraction commis au préjudice de ce dernier.

Comme il niait sa participation à ce vol et que rien de compromettant n'avait été découvert en sa possession, Villars fut simplement poursuivi pour le délit de vagabondage.

Or, il se confirme aujourd'hui, que cet individu faisait bien partie de la bande actuellement sous les verrous, qu'il était l'un des auteurs du vol Broleman et qu'il n'était retourné dans le pays le lendemain que pour se rendre compte des propos tenus par les habitants de Champagne au sujet des vols.

Il est donc fort probable que le ministère public interjettera appel de ce jugement, de manière à détenir Villars à la cour d'assises, en même temps que ses co-accusés.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi, 23 septembre, 20^e jour de l'année. Lune : pleine, le 18; dernier quartier, le 24. Soleil : lever, 5 h. 49; coucher, 5 h. 55.

Fête ouvrière. — L'Union syndicale indépendante des corroyeurs-charronniers-marquiers de la ville de Lyon organise pour le dimanche 4 octobre, une fête qui aura lieu au cirque Rancy, au profit de sa caisse de secours. Une tombola faisant partie du programme, les donateurs sont invités à envoyer leurs lots chez M. Satin, rue Garibaldi, 123.

Pour se chauffer. — Un sieur Alexandre J..., âgé de 55 ans, tisseur, rue Sichel, se trouvant sans ressources par suite du chômage, s'était rendu hier au parc de la Tête-d'Or et avait enlevé une douzaine de pieux soutenant les clôtures des pelouses.

Comme il s'apprêtait à regagner son gîte, il fut appréhendé par un gardien et conduit chez le commissaire de police, qui s'est vu dans l'obligation de le faire écrouer pour vol.

Pincé. — Un manœuvre, le sieur Carreau, âgé de 27 ans, se présentait hier, à quatre heures de l'après-midi, dans les bureaux du Mont-de-Piété, pour y engager une montre en argent dont il était porteur.

Après examen du numéro, l'employé ayant acquis la conviction que la montre avait été volée, prévint les gardiens de la paix, qui appréhendèrent Carreau et le conduisirent au poste.

Interrogé par le commissaire de police, ce dernier avoua avoir dérobé le bijou à un maçon nommé Joseph Legros, qui travaillait dans une maison en construction, rue Saint-Joseph, 57.

Carreau a été décerné.

Les cambrioleurs. — Dans la soirée d'hier, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide de fausses clés, dans la chambre à coucher de Mme Praz, tenant un restaurant place de la Platière, 1.

Après avoir fracturé un coffret, les voleurs se sont emparés d'une somme de six cents francs et ont pris la fuite en laissant la porte entrouverte.

Ce n'est qu'en montant se coucher, une fois son établissement fermé, que Mme Praz a constaté le vol dont elle avait été la victime.

Une enquête est ouverte.

Coup de pied de cheval. — Un triste accident est arrivé, hier soir, vers 4 heures, dans un entrepôt situé près de la gare de Genève.

Un voiturier nommé Marcelin Viron, âgé de 33 ans, demeurant chemin de la Viabert, 78, à Saint-Pierre, a reçu à la tête un coup de pied de cheval qui l'a étendu sans connaissance sur le pavé.

Après avoir subi un pansement dans une pharmacie voisine, le malheureux a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Son état est grave.

Pauvres fous. — Rémy Bellevé, âgé de 33 ans, cultivateur, sans domicile fixe, se promenait hier sur la place Saint-Polhin, en faisant des gestes incohérents et en interpellant les passants.

Conduit chez le commissaire de police, le malheureux continuait à donner des signes non équivoques d'aliénation mentale et a été soumis à l'examen de M. le docteur Cottagne, qui a immédiatement délivré un certificat pour faire interner Bellevé à l'Asile de Bron.

Dans la soirée du même jour, Mme P... âgée de 40 ans, quittait, vêtue seulement d'une chemise, le logement qu'elle habite avec son mari au n° 43 de la rue Mallesherbes, et se dirigeait du côté du Rhône en disant qu'elle allait se noyer.

Arrêtée vers la place Morand par les gardiens de la paix, la pauvre folle a été ramenée chez elle et laissée à la garde de son concubine en attendant l'arrivée de son mari.

Arrestations. — Le service de la sûreté a arrêté, hier, les nommés Léon Poignot, précepteur, rue Bourdy, 2, et Joseph Pascal, vernisseur, rue Juiverie, 15, inculpés d'un vol à l'aide de fausses clés, commis dans la journée de dimanche, au préjudice de M. Paris, rue de Béarn, 7.

Ces individus, qui sont l'un et l'autre des repris de justice dangereux, avaient mis l'appartement complètement à sac, mais n'avaient pu emporter qu'un chapeau et une médaille du Tonkin.

Le chapeau a été retrouvé sur la tête de Poignot, au moment de son arrestation; quant à la médaille, Pascal l'avait vendue 4 fr. 70 à un marchand de bric-à-brac de la Guillotière.

Poignot et Pascal ont été écroués.

Le nommé Fleury Chevron, 27 ans, dessinateur, sans domicile fixe, a été arrêté, hier, en vertu d'un mandat d'arrêt lancé par M. Vidal, juge d'instruction.

Chevron est l'auteur d'un vol qualifié commis, il y a deux mois, dans une maison de la montagne des Carmélites. Sa mère, la femme Chevron a été également écrouée, sous l'inculpation de complicité.

En vertu d'un autre mandat de M. Vidal, le sieur Jean Pailleron, âgé de 41 ans, cultivateur, à Marey-Viel (Rhône), a été écroué à la prison Saint-Paul, pour attentats aux mœurs.

Théâtre des Célestins. — Le théâtre des Célestins inaugurera ses matinales à partir de dimanche prochain, 27 septembre, à 1 heure 1/2 de l'après-midi. La matinée de dimanche se composera de La Closerie des Genêts, le beau drame de Frédéric Soulié, dont la seconde représentation a lieu ce soir mercredi.

Samedi prochain, première représentation de Madame la Maréchale, pièce nouvelle en 3 actes de MM. Lemonnier et Périaud, le grand succès parisien.

A l'Étoile, l'Article 231, pièce nouvelle du Théâtre-Français.

Casino des Arts. — Ce soir, c'est l'avant-dernière fois que M^{lle} Céline Dumont paraîtra sur la scène du Casino des Arts. Avant de nous quitter, l'élegante chanteuse a renouvelé son répertoire; elle a exécuté les déesses du panier des œuvres de Xanroff et de Mac-Nab, pour en détacher tout ce qu'il y avait de plus fin de siècle.

Incessamment, débuts de M^{lle} Morelli. Exhibition de Rosa-Josepha.

Scala-Boffes. — Il n'a rien perdu de sa fraîcheur ni de sa verve primavérale, ce joyeux Tigre du Bengale, présenté à la Scala comme pièce de réouverture des soirées théâtrales. L'amusant vaudeville a obtenu un franc et légitime succès.

Aujourd'hui, avec la seconde du Tigre, il y aura grand concert par M^{rs} Canon, l'étoile de l'Éldorado et toute la troupe.

Une Surprise. — Une nouvelle qui va profondément révolutionner le monde des affaires à Lyon, c'est l'annonce de l'ouverture prochaine d'une importante maison dite de soldes, qui s'installera dans les locaux occupés actuellement par les Magasins de Nouveautés « A la Ville de Lyon » (place des Terreaux).

On ne sait rien de positif encore quant à l'organisation et au genre de vente de ladite maison, mais, sûrement, une surprise agréable est ménagée au public lyonnais.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des événements.

THÉÂTRE-BELLECOUR

Au moment d'ouvrir le Théâtre-Bellecour M. F. Verdellet nous communique l'adresse suivante au public lyonnais :

En prenant la direction exclusive du Théâtre-Bellecour, je ne m'étais pas dissimulé combien ma tâche était difficile. Souhaitant avant tout de ne pas démentir le bon sympathie que vous avez bien voulu me témoigner dans mes directions précédentes, je m'étais efforcé de justifier votre bonne opinion et j'étais imposé les plus durs sacrifices.

Le Théâtre-Bellecour n'avait pas de décors, j'en avais commandé aux Lemoineux, aux Jambon, aux Fromont, aux Anable et Gardi, les maîtres de ce genre, j'avais achevé ceux de l'Éden-Théâtre et de la Porte-Saint-Martin; les troupes engagées pendant toute une saison ne répondaient pas à votre goût éclairé, j'avais pu m'attacher des artistes connus, estimés, en représentation; le répertoire de l'opéra-ballet que vous avez bien voulu me laisser représenter des pièces à grand spectacle dont le succès a été consacré à Paris et les nouveautés qui pourraient se produire.

C'est ainsi que je voulais vous faire entendre successivement les étoiles actuelles de la grande opérette : M^{rs} Morin, Berthe Thibaut, Landinois, Edeline, etc., MM. Nigri, Chalmier, etc., chanteurs dont la réputation est établie. J'avais tenu à conserver aux suffrages dont il est si fier, l'excellent comique Belliard; avec ces éléments, je pouvais monter Le Petit Faust, l'Étudiant pauvre, Orphée aux Enfers, La Comédie, la Fée aux Chapeaux, Le Petit Duc, la Fille de Madame Angot, etc., avec tout l'éclat d'une mise en scène somptueuse. Je préparais en outre une grande revue de fin d'année dont les splendeurs auraient certainement compté dans les fêtes du Théâtre.

Je m'étais attaché à composer un orchestre digne de ces ouvrages qu'il avait à interpréter et pour cela j'avais recruté mes musiciens dans les grands théâtres de musique de Paris et c'était M. Eug. Arnaud qui avait la mission de les conduire... à la victoire.

Le ballet était fort augmenté, il comptait trente danseuses, quatre secondes danseuses, un premier travesti et une première danseuse étoile, M^{lle} Magliani, de Saint-Petersbourg. La maîtresse de ballet était M^{lle} Rita. En outre, vous avez vu déjà apprécier les mérites.

Les chœurs renfermaient trente hommes et trente dames, sans compter la figurants, très nombreux, nécessaire à la mise en scène de mes grandes opérettes.

Je pensais donc avoir réussi à faire au Théâtre-Bellecour une saison digne de votre goût artistique.

Un incident fâcheux a failli tout compromettre. En attendant que les tribunaux se prononcent définitivement, je vais pouvoir, grâce à une entente amiable, vous présenter Le Petit Faust d'abord, et l'Étudiant pauvre, ensuite. J'ose donc espérer que vous me tiendrez compte de mes efforts, de ma grande volonté de vous satisfaire, et c'est avec confiance que j'attends votre verdict.

Veillez agréer, mesdames et messieurs, l'assurance de mon profond respect.

F. VERDELLET.

Prix des places : Loges d'avant-scène, 5 fr.; en location, 6 fr. — Loges et fauteuils d'orchestre, 4 fr.; en location, 4 fr. 50. — Premières galeries, 2 fr.; en location, 2 fr. 50. — Deuxièmes galeries, 1 fr.; en location, 1 fr. 50. — Troisièmes galeries, 50 cent.; en location, 75 cent.

Abonnements au mois. — Fauteuils de 1 à 233 60 francs; de 234 à 371, 45 francs. MM. les abonnés ont droit à toutes les représentations, excepté toutefois les matinales.

Prix des places militaires. — Loges et fauteuils, 2 fr.; en location, 2 fr. 50.

Ouverture de la saison vendredi 25 septembre. Le Petit Faust, opérette à grand spectacle.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE CHOLÉRA

Paris, 22 septembre.

Au comitè d'hygiène, M. Proust a signalé la présence du choléra sur les navires anglais venant de Bombay. Soixante cas ont été constatés.

Au Nedjaz, à La Mecque, à Médine, à Yambo, à Djeddah, à Djebel-Thor, l'état sanitaire est satisfaisant.

Le pèlerinage de La Mecque est terminé, d'où il suit que les craintes de contamination pour l'Europe sont beaucoup moindres.

On constate que certains navires transportant des pèlerins, en contenaient plus que la patente n'en mentionnait.

195 pèlerins ont débarqué au lazaret de Ouzoum; 9 décès sont produits. Ils sont dus à la misère et à l'épuisement, non au choléra.

UN ACCIDENT A BORD

Marseille, 22 septembre.

Un accident s'est produit à bord du paquebot « Eugène Perreire », de la compagnie Transatlantique en partance pour Alger. Les chauffeurs étaient occupés à l'entretien du charbon de la soute, lorsqu'un extrême du feu est venu à bout de leur courage. Le contact de la flamme des gazes qui, au contact de quatre chauffeurs, firent explosion; l'un d'eux est grièvement atteint.

Le navire, qui n'a pas subi d'arrêt de l'heure réglementaire.

INCENDIES DE FORÊTS

Cannes, 22 septembre.

Un violent incendie s'est déclaré dans la forêt de Roquerillière. Le feu, un in-

tant maîtrisé, a repris ensuite vers midi avec une grande intensité. Les pompiers sont sur les lieux.

Deux autres incendies se sont aussi déclarés au Pezan, à l'est du Canet et aux Thermes. On a pu s'en rendre maître.

COLLISION DE TRAINS

Glewitz, 22 septembre.

Hier soir, entre Gollaczow et Wolbrom, à proximité de la frontière russe, une collision a eu lieu entre deux trains de voyageurs. On compte dix morts et un grand nombre de blessés.

Les dommages matériels sont importants.

LES PASSEPORTS POUR L'ALSACE-LORRAINE

Berlin, 22 septembre.

Les journaux du soir sont unanimes pour approuver l'abrogation du passeport en Alsace-Lorraine.

Ils interprètent la mesure prise par le gouvernement comme un symptôme éminentement pacifique, et souhaitent que la France reconnaisse les dispositions conciliantes de l'Allemagne.

TROUBLES SUR LA COTE DE LA GUINÉE

Lisbonne, 22 septembre.

Les nouvelles officielles reçues aujourd'hui de Guinée annoncent que les indigènes ont attaqué la maison française Blanchard, dans la Guinée portugaise. Six personnes ont été tuées.

Le gouverneur portugais a pris rapidement des mesures pour protéger les européens.

La canonnière portugaise « Bongo » va partir pour la Guinée.

MASSACRES EN CHINE

Shanghai, 22 septembre.

Trois missionnaires français ont été massacrés au Chen-si, province de Chine, au nord, sur la frontière de Mongolie.

On donne le nom d'un des missionnaires, le père Étienne, âgé de 39 ans, et appartenant à l'ordre des Franciscains de l'Observance.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 23 septembre, 2 h. m.

ACCORD CONTRE LA CHINE

La nouvelle donnée par un journal italien que l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie s'étaient entendues pour une action dans les eaux chinoises, et que le commandement en chef des flottes de ces trois puissances devait être donné au duc de Gènes, ne repose sur aucun fondement.

Des informations de source sérieuse permettent d'affirmer qu'aucune entente, au sujet d'une démonstration quelconque, n'a été arrêtée.

Les négociations sont encore entre les mains des représentants des puissances intéressées à Pékin.

Ceux-ci marchent en parfait accord, et aucune des puissances intéressées, y compris l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Russie et les États-Unis, ne sont exclues de l'accord, lequel jusqu'à ce moment porte exclusivement sur la nécessité d'agir vivement sur le gouvernement chinois afin qu'il prenne des mesures efficaces pour prévenir de nouveaux massacres et pour assurer le châtiment de ceux qui ont trempé dans les troubles dont les Européens ont été jusqu'à présent victimes.

En conséquence de cet accord, les gouvernements des puissances intéressées ont remis au représentant de la Chine des notes conçues en termes énergiques, et ce n'est que dans le cas où le gouvernement chinois ne donnerait pas pleinement satisfaction aux puissances, ou ne pourrait pas tenir les engagements qu'il aurait pris dans ce sens, que la question d'une action navale pour la protection des étrangers serait envisagée dans ses détails; mais on peut dire, dès à présent, que si le gouvernement chinois ne prend pas résolument et efficacement en mains cette protection, les puissances intéressées sont parfaitement disposées à le faire elles-mêmes et à le faire énergiquement.

L'OFFICE DU TRAVAIL

L'Office du travail fonctionnera régulièrement à partir du 1^{er} octobre. Les nominations aux divers emplois sont dès à présent arrêtées, et elles seront signées par le ministre du commerce dès son retour à Paris.

« LOHENGRIN »

Il est probable que nous en aurons enfin fini avec les manifestations de « Lohengrin ». Sur les quinze arrestations maintenues aujourd'hui, six ont été faites au dehors et neuf dans la salle de l'Opéra. Ces derniers ont déclaré qu'ils étaient venus à l'Opéra avec l'intention de manifester. Ils passeront en correctionnelle.

BALMACEDA EST-IL MORT ?

Balmaceda est-il mort ? On peut poser la question, en présence des dépêches contradictoires parvenues depuis hier de New-York. Alors que les ennemis de Balmaceda affirment que l'ancien dictateur est bien mort, ses amis prétendent qu'aucune confirmation officielle de la nouvelle ne s'est encore produite.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Tissage mécanique (façonné et uni). — Réunion extraordinaire de toutes les commissions, le mercredi 23 septembre,

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Pacaly, mort-né, place d'Albon, 13, f. 7 h. — Epouse Fréchet, née Branciot, sans profession, 63 ans, rue Rivel, 17, f. 8 h.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, listing various financial instruments and their values.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, AU COMPTANT, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSE.

APRÈS BOURSE

Table with columns: 3 0/0 français, 4 1/2 1883, 3 0/0 nouveau, listing market rates.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Veaux. — Amenés, 595; vendus, 522; poids moyen, 70; 1^{re} qualité, 176; 2^e qualité, 166; 3^e qualité, 156. — Prix extrêmes, de 120 à 192. Vente mauvaise.

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p^o Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.

AVIS

Nous recommandons aux Sociétés patriotiques, aux Sociétés d'agriculture, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Écho de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

OBLIGATIONS

Table listing various obligations with columns for issuer, amount, and value.

TELEGRAPHIE PRIVÉE

Table with columns: CLOTURE D'HEURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Table with columns: ACTIONS, OBLIGATIONS, listing bank market rates.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Boeufs. — Amenés, 765; vendus, 694; poids, 71. — Prix payés: de 149 à 189 fr. les 100 kilos, droits d'octroi non compris.

VERMOREL VILLEFRANCHE (Rhône) PRESSEURS Perfectionnés GARANTIS Transformations et Réparations des Presseurs VIS & FERRURES — POMPES A VIN

CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom Le Rédacteur-Gérant: NICOLAU-MENTELE

UNE DAME SEULE Offre le logement à une honnête ouvrière. Prix très modéré. S'adresser sous n° 6164, agence Fournier, 14, r. Confort.

D^r DUCHARME 3, Cours de la Liberté, 3 Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. Électricité.

Suprême APÉRITIF CHAMPAGNE S'adresser à M. BERGER FILS, à Bourg-St-Andéol (Ardèche)

DEMANDEZ dans les Kiosques LE PASSE-TEMPS JOURNAL LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

ORDRES DE BOURSE AU COMPTANT ET A TERME — (LYON ET PARIS) A. MAZERAUD, rue Ferrandière, 30

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Fumiculières LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-POURVIÈRE

Pour paraître le 1^{er} Octobre prochain GRAND ANNUAIRE DE L'ISÈRE Administratif, Commercial, Industriel, Agricole ÉDITION DE 1892

PLUS DE NÉURALGIES Migraines, Névroses Guérison certaine par les Dragées des RR. PP. Prémontés, à base de Valériane de zinc et des principes actifs du Quinquina

AGENCE FOURNIER 14, rue Confort, LYON Succursales: St-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon. Publicité sous toutes ses formes

LYON - HORTICOLE CHRONIQUE DES JARDINS Journal horticole, illustré de gravures noires, paraissant deux fois par mois, par fascicules de 50 et 10 pages

Nouvel Avertisseur à Ressort & A DÉTONATIONS CONTRE LES EFFRACTIONS

PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON — 12, rue Confort — LYON

ON TROUVE A l'Agence Victor FOURNIER LYON. — 14, Rue Confort, 14. — LYON LES VALEURS CI-APRÈS:

Tampons & Timbres Caoutchouc FABRIQUÉS AU MAGASIN DES PETITS DOCKS DU COMMERCE

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 23 Septembre (15)

Pilleur d'Épaves PAR PIERRE MAEL PREMIÈRE PARTIE

— Maintenant, fit l'équoreur, dérapons, et vivement. Pendant que ce sauvetage s'opérait, Archon ne demeurait pas inactif.

en enfumant les gendarmes, il enfumait aussi l'enfant? — Bonne mère! s'écria-t-il, levant les bras au ciel avec un ferveur bien étrange dans cette nature farouche.

Alors la voix du vieux piller entonna le chant de la vache, et ses deux mains retrouvent leur puissance de grappins, l'échelle s'éleva rapidement sur la rache.

Alors la voix du vieux piller entonna le chant de la vache, et ses deux mains retrouvent leur puissance de grappins, l'échelle s'éleva rapidement sur la rache.

victime; mais il n'a pu fournir au juge de paix d'Audierne, chargé de faire une enquête, aucune preuve établissant les responsabilités.

— Tu te trompes, j'ai un moyen sûr de réussir dans mon entreprise. — Et... lequel? — C'est bien simple. Je dirai à un bon et solide gars que je connais: Yan, donne-moi un coup de main, et comme Yan est aussi pitoyable qu'il est robuste, il ne refusera pas de m'aider.